

N°24-MR

Arrêté fixant la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'assistant socio-éducatif, spécialité « éducateur spécialisé » - Session 2024

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 et notamment son article 6,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 et notamment son article 8,

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

Vu le décret n° 2013-646 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs,

Vu l'arrêté n° 24-AL du 11 février 2024 portant ouverture du concours d'accès au grade d'assistant socio-éducatif dans la spécialité « éducateur spécialisé » - Session 2024,

Vu le procès-verbal C24-P du jury d'admission en date du 11 octobre 2024 fixant la liste des candidats déclarés admis au concours d'assistant socio-éducatif - Session 2024,

Arrête

Article 1 : Etablissement de la liste d'aptitude

La liste d'aptitude du concours pour l'accès au grade d'Assistant Socio-Educatif, au titre de la session 2024 organisé par le CDG31, comprend de droit tous les lauréats du concours en conformité avec le procès-verbal du jury visé ci-dessus, après déduction des lauréats ayant fait le choix d'une inscription sur une autre liste d'aptitude.

Cette liste d'aptitude est annexée au présent arrêté. Elle comprend 115 lauréats.

Article 2 : Date d'effet de la liste d'aptitude

La présente liste prend effet au 01/11/2024.

Article 3 : Portée et durée de la liste d'aptitude

L'inscription sur la présente liste d'aptitude est d'une validité nationale et permet aux lauréats d'être recrutés en qualité de fonctionnaire territorial.

Cette inscription est valable pour deux années et peut être renouvelée au maximum à deux reprises pour une durée d'un an, à la demande du lauréat. Ce dernier devra impérativement en avoir formulé la demande correspondante au moins 1 mois avant chaque date anniversaire de la date d'effet de la liste.

Toutefois, à l'issue des quatre années, si aucun concours pour l'accès au même grade dans le même cadre d'emplois n'a été organisé par le CDG31 de manière directe ou par conventionnement avec un autre centre de gestion, l'inscription reste valable.

Tout lauréat est radié de la liste d'aptitude dans les cas suivants :

- dès sa nomination en qualité de stagiaire ou en cas de dispense de stage, en qualité de titulaire ;
- s'il n'a pas fait connaître dans les délais règlementaires son intention d'y être réinscrit ;
- s'il a refusé deux offres effectives d'emploi notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 4 : Suspension du décompte du temps d'inscription

Le décompte du temps d'inscription peut être suspendu pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et de solidarité familiale, ainsi que d'un congé longue durée ou de celle de l'accomplissement des obligations du service national et de celle du mandat des élus locaux ou de recrutement en qualité d'agent contractuel sur un emploi permanent (article L332-13 du Code général de la fonction publique). Le décompte de cette période de quatre ans est également suspendu pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L. 120-1 du code du service national jusqu'à la fin de cet engagement.

Il appartient au lauréat d'informer en conséquence le CDG31 pour se prévaloir d'une telle suspension, en fournissant un justificatif correspondant attestant de la période concernée.

Article 5 : Délivrance de l'attestation d'inscription sur liste d'aptitude

Tout employeur territorial souhaitant nommer un lauréat doit préalablement solliciter une attestation d'inscription sur la liste d'aptitude auprès du pôle Recrutement/Concours du CDG31 par courrier, par fax (05 62 26 09 39) ou par mèl (concours@cdg31.fr).

Article 6 : Rôle des employeurs territoriaux dans la mise à jour de la liste d'aptitude

Tout employeur public territorial se doit d'informer le pôle Recrutement/Concours du CDG31 par courrier ou par mèl (concours@cdg31.fr) dans les cas suivants :

- nomination d'un lauréat de la liste, en transmettant l'arrêté de nomination en qualité de stagiaire ou, en cas de dispense de stage, en qualité de titulaire ;
- refus formulé par un lauréat, à une offre effective d'emploi notifiée à son endroit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur Général des Services du CDG31 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr) soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 9 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité. La liste des lauréats est publiée sur le site Internet du CDG31 (www.cdg31.fr).

Elle est transmise à l'ensemble des centres de gestion et mise à la disposition des employeurs publics territoriaux de la Haute Garonne.

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ

Concours d'accès au grade d'Assistant Socio-Educatif
Spécialité « éducateur spécialisé »
Session 2024
Annexe de l'arrêté n°

Liste d'aptitude

Nom - Prénom	Nom patronymique
ABDELLI Celia	ABDELLI
ALIES Mathilde	ALIES
AMARD Aurélie	
ANGLADE Clémence	
ANTONI Marie	
ARGENTAIS Joanne	ARGENTAIS
ARNAUD Camille	ARNAUD
ARSLAN Sibel	
BADERSPACH Diane	PLUVEAU
BAPIN Laurie	BAPIN
BAYLE Claire	BAYLE
BENAFLA Said	
BERNAD Denis	
BERTHOUMIEU Luce	
BESCOS Alexia	
BETBEDER Aurelie	BETBEDER
BILHERE Charlotte	BILHERE
BLASSEL Camille	
BLOT Valentine	BLOT
BONNET Jessica	BONNET
BOURGEOIS Joanna	TORTORELLI
BOUVIER Philippe	
BUCHERT Eddy	
BULTE Audrey	
CANOT Virginia	CANOT
CARTAL Gwenaelle	CARTAL
CASTEL Karine	
CASTILLO TONIATTI Emma	CASTILLO
CAYLA Corentin	
CEREIZE Claude	
CHAPUT Fiona	
CHEUZEVILLE Manon	CHEUZEVILLE
CONDEÇO Maya	
CONTENTIN LEGENDRE Pauline	CONTENTIN
CROISSANT Thamar	CROISSANT
DANGLADE Melissa	DANGLADE

DEGANO Célia	DEGANO
DELAUNAY Morgane	DELAUNAY
DEVAUD Anna	
DJEMAI Nabila	DJEMAI
DOAT Pauline	DOAT
DUMAS LAVAYSSE Chloé	DUMAS LAVAYSSE
DUTRIEUX Laurie	DUTRIEUX
DUVAL Laurine	DUVAL
EXPERT Lucie	EXPERT
FARINE Emilie	FARINE
FARRE Ophélie	FARRE
FOURNIER Juliette	FOURNIER
FRANCO Angelique	FRANCO
GAUDOUIN-SIMORRE Sandrine	GAUDOUIN
GAUTHEY Océane	MICHEL
GILLEREAU Florence	GILLEREAU
GIOVANNI SOMOZA Liza	GIOVANNI
GOURIO Charlotte	GOURIO
GRANGE Angélique	CABANEL
GRANIER Christelle	GRANIER
GREGOIRE-CUFI Fiona	GREGOIRE-CUFI
GUENO Claire	MONOT
GUINGAL Emilia	BRISÉ
HERNIE Chloé	HERNIE
IDRI Eddy	
IGLESIAS Alexia	IGLESIAS
JABENEAU Julie	JABENEAU
JOUIN Amandine	JOUIN
KARA Monya	ZERROUK
KARNIEWICZ Lilian	
LABORDE Marie-Pierre	BARTHE
LANDÉ-VERDIER Céline	LANDÉ-VERDIER
LATASTE Lys	SABOURAULT
LATORRE PLUMED Mélissa	LATORRE-PLUMED
LE GUEVELLOU Julie Nicole	LE GUEVELLOU
LONGHI Coralie	ZOUITEN
LORENZI Alice	GOZARD
LOTZ Marie	LOTZ
LUCON Céline	LUCON
MARBACHER Celine	MARBACHER
MARDER Maxime	
MARNIQUET Loïc	
MARRA Marine	MARRA
MAS Doriane	
METZGER Virginie	METZGER
MIANO Laëtitia	MIANO

MORSEAU Matthieu	
MOSSION Alois	MOSSION
NOEL Malorie	NOEL
OLEI Nicolas	
LOUDIN Pascale	LOUDIN
PELISSIER Charlène	
PERTOLDI Julie	PERTOLDI
PILAT Julie	
POUPARD Julie	JACQUEMIN
PUECH Ophélie	PUECH
QUIGNON Anaïs	
RIVIERE Jimmy	
RODRIGUEZ Camille	
ROUBIN Benjamin	
ROUX LE ROY Céline	LE ROY
SABY Caroline	SABY
SALLENAVE Elodie	SALLENAVE
SAMIER Marie	
SEGUR Emilie	SEGUR
SIREYGEOL Laly	SIREYGEOL
SOGNOS Gilles	
TABARY Marie	TABARY
TASSAIN Charlène	TASSAIN
THEURF Océane	THEURF
TORNAMBE Sandra	TORNAMBE
TORRELLI Sophie	CASTELLI
TOURNIER Chloé	
UDERKIEWICZ Olivia	UDERKIEWICZ
VAILLANT Louise	VAILLANT
VANHAM Anne- Françoise	VANHAM
VASSALLO Pauline	VIGNAL
VILLEMUR Laurent	
ZANUSSO Stephanie	ROUSSEU

Liste arrêtée à 115 lauréats.